

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**



FIFTH YEAR

473rd MEETING: 25 JUNE 1950

CINQUIEME ANNEE

473ème SEANCE: 25 JUIN 1950

No. 15

**CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. Complaint of aggression upon the Republic of Korea	2

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée	2

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FOUR HUNDRED AND SEVENTY-THIRD MEETING

Held at Lake Success, New York, on Sunday, 25 June 1950, at 2 p.m.

QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le dimanche 25 juin 1950, à 14 heures

President: Sir Benegal N. RAU (India).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 473)

1. Adoption of the agenda.
2. Aggression upon the Republic of Korea:
 - (a) Letter dated 25 June 1950 from the representative of the United States of America addressed to the Secretary-General transmitting a communication to the President of the Security Council concerning an act of aggression upon the Republic of Korea (S/1495)¹.



2. Adoption of the agenda

The PRESIDENT: There is a small amendment to the provisional agenda which I should like to suggest. Item 2, as it stands on the provisional agenda, reads:

¹The text is as follows:

"I have the honour to transmit herewith the text of the message which I read to you on the telephone at 3 o'clock this morning, June 25, 1950.

"Will you be good enough to bring the message to the immediate attention of the President of the United Nations Security Council.

(Signed) "Ernest A. GROSS
"Deputy Representative of the
United States of America to the United Nations

"The United States Ambassador to the Republic of Korea has informed the Department of State that North Korean forces invaded the territory of the Republic of Korea at several points in the early morning hours of June 25 (Korean time).

"Pyongyang Radio under the control of the North Korean regime, it is reported, has broadcast a declaration of war against the Republic of Korea effective 9 p.m. E.D.T. June 24.

"An attack of the forces of the North Korean regime under the circumstances referred to above constitutes a breach of the peace and an act of aggression.

"Upon the urgent request of my Government, I ask you to call an immediate meeting of the Security Council of the United Nations."

Président: Sir Benegal N. RAU

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 473)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Agression contre la République de Corée:
 - a) Lettre, en date du 25 juin 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique pour lui transmettre une communication destinée au Président du Conseil de sécurité et relative à un acte d'agression commis contre la République de Corée (S/1495)¹.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'aimerais proposer un amendement de détail à l'ordre du jour provisoire. Le point 2, tel qu'il figure à l'ordre du jour

¹Le texte de ce document est le suivant:

"J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une communication dont je vous ai donné lecture par téléphone ce matin, 25 juin 1950, à 3 heures.

"Je vous serais très obligé de bien vouloir porter immédiatement cette communication à l'attention du Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) "Ernest A. GROSS
"Représentant suppléant des
Etats-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies

"L'Ambassadeur des Etats-Unis auprès de la République de Corée a fait connaître au Département d'Etat que des forces de la Corée du Nord avaient pénétré sur le territoire de la Corée en divers points à l'aube du 25 juin (heure locale).

"La radio de Pyongyang, qui est sous le contrôle du régime de la Corée du Nord, a, paraît-il, radiodiffusé une déclaration de guerre contre la République de Corée qui devait prendre effet le 24 juin à 21 heures (heure d'été de New-York).

"Une attaque des forces du régime de la Corée du Nord dans les conditions précitées constitue une rupture de la paix et un acte d'agression.

"D'ordre de mon Gouvernement, je vous prie de convoquer immédiatement le Conseil de sécurité des Nations Unies."

"Aggression upon the Republic of Korea". I should like to suggest that we add the words "Complaint of" before the word "Aggression" so that the item would read "Complaint of aggression upon the Republic of Korea".

I should like to make one further amendment. The item as it now stands refers only to a letter dated 25 June 1950 from the representative of the United States of America addressed to the Secretary-General. I should like to add:

"(b) Cablegram dated 25 June 1950 from the United Nations Commission on Korea addressed to the Secretary-General concerning aggression upon the Republic of Korea (S/1496)".²

The agenda was adopted as amended.

3. Complaint of aggression upon the Republic of Korea

The PRESIDENT: In this connexion I should like to invite attention to resolution 293 (IV) of the General Assembly adopted 21 October 1949, in which the General Assembly asked the United Nations Commis-

² The text is as follows:

"Government of Republic of Korea states that about 04.00 hrs 25 June attacks were launched in strength by North Korean forces all along the 38th parallel. Major points of attack have included Ongjin Peninsula, Kaesong area and Chunchon and east coast where seaborne landings have been reported north and south of Kangnung. Another seaborne landing reported imminent under air cover in Pohang area on southeast coast. The latest attacks have occurred along the parallel directly north of Seoul along shortest avenue of approach. Pyongyang radio allegation at 13.35 hrs of South Korean invasion across parallel during night declared entirely false by President and Foreign Minister in course of conference with Commission members and Principal Secretary. Allegations also stated People's Army instructed repulse invading forces by decisive counter attack and placed responsibility for consequences on South Korea. Briefing on situation by President included statement thirty-six tanks and armoured cars used in northern attacks at four points. Following emergency cabinet meeting Foreign Minister issuing broadcast to people of South Korea encouraging resistance against dastardly attack. President expressed complete willingness for Commission broadcast urging cease-fire and for communication to United Nations to inform of gravity of situation. Although North Korean declaration of war rumoured at 11.00 hrs, over Pyongyang radio, no confirmation available from any source. President not treating broadcast as official notice. United States Ambassador, appearing before Commission, stated his expectation Republican Army would give good account of itself.

"At 17.15 hrs, four Yak-type aircraft strafed civilian and military air fields outside Seoul destroying planes, firing gas tanks and attacking jeeps. Yongdungpo railroad station on outskirts also strafed.

"Commission wishes to draw attention of Secretary-General to serious situation developing which is assuming character of full-scale war and may endanger the maintenance of international peace and security. It suggests that he considers possibility of bringing matter to notice of Security Council. Commission will communicate more fully considered recommendation later."

provisoire, est rédigé comme suit: "Agression contre la République de Corée". J'aimerais proposer que nous ajoutions les mots "Plainte faisant état d'une" avant le mot "agression", de sorte que ce point de l'ordre du jour s'intitulerait "Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée".

Je voudrais également proposer un autre amendement. Ce point de l'ordre du jour, tel qu'il est rédigé, n'a trait qu'à une lettre en date du 25 juin 1950 adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Je préférerais que l'on ajoute:

"(b) Câblogramme, en date du 25 juin 1950, adressé au Secrétaire général par la Commission des Nations Unies pour la Corée au sujet de l'agression contre la République de Corée (S/1496)".²

L'ordre du jour, ainsi amendé, est adopté.

3. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'aimerais, à ce propos, attirer l'attention du Conseil sur la résolution 293 (IV) de l'Assemblée générale adoptée le 21 octobre 1949, par laquelle l'Assemblée a décidé que la

² Le texte de ce document est le suivant:

"Le Gouvernement de la République de Corée fait connaître que, le 25 juin, vers 4 heures, des attaques massives ont été lancées par les forces de la Corée du Nord sur toute la longueur du 38ème parallèle. Les principaux points d'attaque sont la presqu'île d'Ongjin, la région de Kaesong, Chunchon et le littoral oriental où des débarquements ont été signalés au nord et au sud de Kangnung. Un autre débarquement appuyé par l'aviation serait imminent dans la région de Pohang sur la côte du sud-est. Les attaques les moins importantes ont eu lieu le long du parallèle immédiatement au nord de Séoul le long de la voie d'accès la plus courte. Le Président et le Ministre des affaires étrangères ont déclaré, au cours d'une conférence avec les membres de la Commission et le Secrétaire principal, que l'allégation radiodiffusée à 13 h. 35 par la station de Pyonhyang, selon laquelle les forces de la Corée du Sud auraient franchi le parallèle au cours de la nuit, était dénuée de fondement. Selon ces mêmes allégations, l'armée du peuple aurait reçu pour ordre de repousser l'invasisseur par une attaque décisive et aurait rendu la Corée du Sud responsable des conséquences. Exposant la situation, le Président a déclaré que trente-six chars d'assaut et véhicules blindés avaient été utilisés en quatre points dans les attaques du nord. Après une réunion extraordinaire du Cabinet, le Ministre des affaires étrangères radiodiffuse une allocution pour encourager le peuple de la Corée du Sud à résister à cette lâche attaque. Le Président se déclare entièrement disposé à ce que la Commission demande par radio la suspension des hostilités et fasse connaître à l'Organisation des Nations Unies la gravité de la situation. Bien que la radio de Pyongyang ait parlé à 11 heures d'une déclaration de guerre, on n'a pu en obtenir confirmation à aucune source, le Président ne considère pas l'émission radiodiffusée comme une notification officielle. L'Ambassadeur des Etats-Unis, qui s'est rendu auprès de la Commission, a déclaré qu'il comptait que l'armée républicaine serait à la hauteur de sa tâche.

"A 17 h. 15, quatre avions du type Yak ont bombardé des aérodromes civils et militaires aux environs de Séoul, ont détruit des appareils, incendié des dépôts d'essence et attaqué des "jeeps". La gare de Yongdungpo près de Séoul a également été bombardée.

"La Commission désire attirer l'attention du Secrétaire général sur la gravité de la situation qui prend le caractère d'une véritable guerre et risque de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle propose que le Secrétaire général envisage la possibilité d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur l'affaire. La Commission communiquera ultérieurement une recommandation plus étudiée."

sion on Korea. "to observe and report any developments which might lead to or otherwise involve military conflict in Korea". It further called upon the Commission to render such interim reports as it may deem appropriate to the Secretary-General for transmission to Members.

I should now like to ask the Secretary-General whether he has had any such interim reports on the present situation.

The SECRETARY-GENERAL: At midnight yesterday I was informed that a conflict appeared to have broken out in Korea. I immediately dispatched telegrams to the United Nations Commission on Korea asking for a report. This morning the reply of the Commission was received and it has been circulated to members of the Security Council as document S/1496.

Since November 1947 the problem of Korea has been a concern of the United Nations. In resolution 293 (IV) of 21 October 1949, the General Assembly recalled its previous declaration that there had been established a lawful government, the Government of the Republic of Korea, having effective control and jurisdiction over that part of Korea where the United Nations Temporary Commission on Korea was able to observe and consult, and in which the great majority of the people of Korea reside.

The General Assembly directed the United Nations Commission "to observe and report any developments which might lead to, or otherwise involve, military conflict in Korea" and, among other things, to "render such interim reports as it may deem appropriate to the Secretary-General for transmission to members".

The General Assembly also called upon "Member States, the Government of the Republic of Korea, and all Koreans to afford every assistance and facility to the Commission in the fulfilment of its responsibilities, and to refrain from any acts derogatory to the purposes" of the General Assembly resolution.

The report received by me from the Commission, as well as reports from other sources in Korea, make it plain that military actions have been undertaken by North Korean forces. These actions are a direct violation of the resolution of the General Assembly which had been adopted by a vote of 48 to 6 with 3 abstentions,³ as well as a violation of the principles of the Charter. The present situation is a serious one and is a threat to international peace. The Security Council is, in my opinion, the competent organ to deal with it. I consider it the clear duty of the Security Council to take steps necessary to re-establish peace in that area.

The PRESIDENT: Before calling upon the representative of the United States, I should like to draw

³ See *Official Records of the fourth session of the General Assembly, Plenary Meetings, 233rd meeting.*

Commission des Nations Unies pour la Corée "observera tous les événements de nature à conduire à un conflit armé ou à engendrer de quelque façon que ce soit un tel conflit en Corée, et fera rapport à ce sujet". En outre, elle a invité la Commission à adresser au Secrétaire général, pour être transmis aux Etats Membres, tous rapports intérimaires qu'elle jugera bon de rédiger.

J'aimerais maintenant demander au Secrétaire général s'il a été saisi d'un rapport intérimaire sur la situation actuelle.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*traduit de l'anglais*): Hier à minuit, j'ai été informé qu'un conflit semblait avoir éclaté en Corée. J'ai immédiatement expédié à la Commission des Nations Unies pour la Corée des télégrammes lui demandant d'envoyer un rapport. La réponse de la Commission est parvenue ce matin et elle a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité comme document S/1496.

L'Organisation des Nations Unies s'occupe du problème de la Corée depuis novembre 1947. Dans sa résolution 293 (IV) du 21 octobre 1949, l'Assemblée générale a rappelé sa déclaration précédente selon laquelle il a été établi un gouvernement légitime, le Gouvernement de la République de Corée, qui exerce effectivement son autorité et sa juridiction sur la partie de la Corée où la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée a été en mesure de procéder à des observations et à des consultations et dans laquelle réside la grande majorité de la population de la Corée.

L'Assemblée générale a décidé que la Commission des Nations Unies "observera tous les événements de nature à conduire à un conflit armé ou à engendrer de quelque façon que ce soit un tel conflit en Corée, et fera rapport à ce sujet" et, notamment, "adressera au Secrétaire général, pour être transmis aux Etats Membres, tous rapports intérimaires qu'elle jugera bon de rédiger".

L'Assemblée générale a également invité "les Etats Membres, le Gouvernement de la République de Corée et tous les Coréens à prêter toute assistance et tout concours à la Commission dans l'accomplissement de sa tâche et à s'abstenir de tout acte préjudiciable aux fins que vise" la résolution de l'Assemblée générale.

Le rapport que m'a adressé la Commission ainsi que les rapports provenant d'autres sources en Corée établissent clairement que les forces de la Corée du Nord ont commencé des opérations militaires. Ces opérations constituent une violation directe de la résolution que l'Assemblée générale a adoptée par 48 voix contre 6, avec 3 abstentions³, et en même temps une violation des principes de la Charte. La situation actuelle est grave et elle constitue une menace à la paix internationale. Le Conseil de sécurité est, à mon avis, l'organe compétent pour en traiter. Je considère qu'il est nettement du devoir du Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la paix dans cette région.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole au représentant des Etats-Unis, j'attire

³ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Séances plénières, 233ème séance.*

attention to a small mistake in document S/1496. It occurs at the beginning of the third sentence. The wording at present is: "The lightest attacks have occurred...". It should read: "The latest attacks have occurred...".

Mr. GROSS (United States of America): Before beginning my statement, I should like to propose that the representative of the Government of the Republic of Korea be permitted to sit at the Council table during consideration of this case.

The PRESIDENT: It is open to us to permit this under rule 39 of the Security Council rules of procedure. If there is no objection, I propose that we grant the necessary permission. Since there is no objection, I invite the representative of the Government of the Republic of Korea to take his place at the table.

At the invitation of the President, Mr. John M. Chang, representative of the Government of the Republic of Korea, took his place at the Council table.

Mr. GROSS (United States of America): At 4 o'clock in the morning of Sunday, 25 June, Korean time, armed forces from North Korea commenced an unprovoked assault against the territory of the Republic of Korea. This assault was launched by ground forces along the 38th parallel and the Ongjin, Kaesong, and Chunchon sectors, and by amphibious landings in the east coast in the vicinity of Kangnung. In addition, North Korean aircraft have attacked and strafed Kimpo airport in the outskirts of the capital city of Seoul.

The facts and a general outline of the situation have now been reported by the United Nations Commission on Korea, and are reflected in document S/1496 to which the President has referred. Under these circumstances, this wholly illegal and unprovoked attack by North Korean forces, in the view of my Government, constitutes a breach of the peace and an act of aggression. This is clearly a threat to international peace and security. As such, it is of grave concern to my Government.

It is a threat which must inevitably be of grave concern to the Governments of all peace-loving and freedom-loving nations. A full-scale attack is now going forward in Korea. It is an invasion upon a State which the United Nations itself, by action of its General Assembly, has brought into being. It is armed aggression against the Government elected under United Nations supervision. Such an attack strikes at the fundamental purposes of the United Nations Charter. Such an attack openly defies the interest and authority of the United Nations. Such an attack, therefore, concerns the vital interest which all the Member nations have in the Organization. The history of the Korean problem is well known to the members of the Council. At this critical hour I shall not review that history in detail.

l'attention du Conseil sur une erreur matérielle qui s'est glissée au début de la quatrième phrase du document S/1496. Au lieu de "attaques les moins importantes", il faut lire "dernières attaques".

M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Avant de faire ma déclaration, je propose que le représentant du Gouvernement de la République de Corée soit invité à prendre place à la table du Conseil pendant l'examen de la présente question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'article 39 du règlement intérieur du Conseil de sécurité nous permet de donner satisfaction à cette demande. S'il n'y a pas d'objection, je propose que nous donnions l'autorisation nécessaire. Puisqu'il n'y a pas d'opposition, j'invite le représentant du Gouvernement de la République de Corée à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. John M. Chang, représentant du Gouvernement de la République de Corée, prend place à la table du Conseil.

M. GROSS (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Aujourd'hui, dimanche 25 juin, à 4 heures du matin, heure locale, des forces armées venant de la Corée du Nord ont attaqué sans provocation le territoire de la République de Corée. Cette attaque a été lancée par des forces terrestres, le long du 38ème parallèle et dans les secteurs d'Ongjin, de Kaesong et de Chunchon, et par des forces amphibies sur la côte orientale aux environs de Kangnung. En outre, des avions venant de la Corée du Nord ont attaqué et bombardé l'aérodrome de Kimpo au voisinage de Séoul, la capitale du pays.

La Commission des Nations Unies pour la Corée a rendu compte des faits et a donné un aperçu général de la situation par le câblogramme que le Président a mentionné et qui est reproduit dans le document S/1496. De l'avis de mon Gouvernement, cette attaque entièrement contraire au droit et absolument non provoquée de la part des forces de la Corée du Nord constitue une rupture de la paix et un acte d'agression. Elle représente une menace précise à la paix et à la sécurité internationales. A ce titre, elle préoccupe gravement mon Gouvernement.

Elle causera inévitablement de sérieuses inquiétudes aux gouvernements pacifiques qui sont attachés à l'indépendance des nations. Une attaque de grande envergure se déroule actuellement en Corée. Un Etat constitué par l'Organisation des Nations Unies elle-même, agissant en vertu d'une décision de l'Assemblée générale, a été envahi. Une agression armée a été dirigée contre le Gouvernement élu sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Cette agression porte atteinte aux buts essentiels de la Charte des Nations Unies. Elle met ouvertement en péril l'œuvre et l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Elle menace par conséquent l'intérêt vital que tous les Etats Membres portent au maintien de l'autorité de l'Organisation. L'historique du problème de la Corée est bien connu des membres du Conseil. A cette heure critique, je ne le retracerai pas en détail.

May I be permitted to recall just a few of the milestones in the development of the Korean situation? A Joint Commission of the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics sought unsuccessfully, for two years, to agree at ways and means of bringing to Korea the independence which we assumed would automatically come when Japan was defeated. This two-year deadlock prevented 38 million people in Korea from getting the independence which it was agreed was their right. My Government, thereupon, sought to hold a Four Power Conference, at which China and the United Kingdom would join the United States and the Soviet Union in seeking agreement on the independence of Korea. The Soviet Union rejected that proposal.

The United States then asked the General Assembly to consider the problem. The Soviet Union opposed that suggestion. The General Assembly, in resolution 112 (II) of 14 November 1947, created the United Nations Temporary Commission on Korea. By that resolution, the General Assembly recommended the holding of elections not later than 31 March 1948 to choose representatives with whom the Commission might consult regarding the prompt attainment of freedom and independence for the Korean people. These elected representatives would constitute a national assembly and establish a national government of Korea. The General Assembly further recommended that, upon the establishment of a national government, that government should, in consultation with the Commission, constitute its own national security forces and dissolve all military or semi-military formations not included therein. The General Assembly recommended that the national government should take over the functions of government from the Military Command and from the civilian authorities of the North and South, and arrange with the occupying Powers for the complete withdrawal from Korea of their armed forces, as early as practicable and, if possible, within ninety days.

Elections were held in South Korea and the Commission observed them. A Government in South Korea was set up as a result of the elections observed by the Commission. The Commission was unable to enter North Korea because of the attitude of the Soviet Union.

The United Nations Temporary Commission on Korea, in its report to the third session of the General Assembly⁴, stated that not all the objectives set forth for it had been fully accomplished and that, in particular, unification of Korea had not yet been achieved. Notwithstanding the frustrations and the difficulties which the Temporary Commission had experienced in Korea, the General Assembly, at its third session, in resolution 195 (III) continued the Commission's existence and requested it to go on with its efforts to bring North and South Korea together.

One aspect of resolution 195 (III) adopted by the third session of the General Assembly should, I feel,

⁴ See *Official Records of the third session of the General Assembly, Supplement No. 9.*

Qu'il me soit permis de rappeler quelques-unes des étapes de l'évolution de la situation en Corée. Pendant deux ans, une Commission mixte des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'est efforcée sans succès, d'arriver à un accord sur les moyens permettant de donner à la Corée l'indépendance qui, pensions-nous, résulterait automatiquement de la défaite du Japon. Cette situation inextricable, qui s'est prolongée pendant deux ans, a empêché 38 millions de Coréens d'arriver à l'indépendance qui leur était reconnue. Pour ces raisons, mon Gouvernement a proposé la convocation d'une Conférence des quatre Puissances, à laquelle la Chine et le Royaume-Uni se joindraient aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour rechercher un accord sur l'indépendance de la Corée. L'Union soviétique a rejeté cette proposition.

Les Etats-Unis ont alors demandé à l'Assemblée générale d'examiner ce problème. L'Union soviétique s'est opposée à cette suggestion. Par sa résolution 112 (II), adoptée le 14 novembre 1947, l'Assemblée générale a créé la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée. Dans cette résolution, l'Assemblée générale recommandait de procéder, au plus tard le 31 mars 1948, à des élections, afin de choisir des représentants avec lesquels la Commission pourrait se consulter en vue de la réalisation à bref délai par le peuple coréen de la liberté et de l'indépendance. Ces représentants élus, se réunissant en Assemblée générale, pourraient constituer un gouvernement national coréen. L'Assemblée générale recommandait en outre que, après la création d'un gouvernement national, celui-ci, en consultation avec la Commission, constitue ses propres forces nationales de sécurité et dissolve toutes celles des formations militaires ou paramilitaires qui n'en feraient pas partie. L'Assemblée générale recommandait de plus que le gouvernement national se charge de toutes fonctions gouvernementales assumées par les autorités militaires et civiles de la Corée du Nord et de la Corée du Sud et prennent des dispositions avec les Puissances occupantes en vue du retrait total et dans le plus bref délai possible, et si possible dans les quatre-vingt dix jours, de leurs forces armées stationnées en Corée.

Des élections ont eu lieu en Corée du Sud, et la Commission les a contrôlées. A la suite des élections observées par la Commission, un Gouvernement a été créé en Corée du Sud. La Commission n'a pas pu pénétrer en Corée du Nord, en raison de l'attitude de l'Union soviétique.

Dans son rapport adressé à la troisième session de l'Assemblée générale⁴, la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée déclarait que tous les objectifs qui lui avaient été assignés n'avaient pas été atteints et qu'en particulier l'unification de la Corée n'avait pas encore été réalisée. Malgré les échecs et les difficultés de la Commission temporaire pour la Corée, l'Assemblée générale, à sa troisième session, a maintenu par sa résolution 195 (III) la Commission et l'a invitée à poursuivre ses efforts pour rapprocher la Corée du Nord et la Corée du Sud.

L'un des aspects de la résolution 195 (III), adoptée par l'Assemblée générale à sa troisième session, mé-

⁴ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Supplément N° 9.*

be particularly emphasized. The General Assembly declared that a lawful government had been established in Korea as a result of the elections observed by the Commission, and declared further that this was the only lawful government in Korea. This is a most significant fact. The General Assembly declared further that the Government of Korea was based on elections which were a valid expression of the free will of the electorate of that part of Korea, and which were observed by the United Nations Commission. In the light of this declaration, my Government, on 1 January 1949, extended recognition to the Government of the Republic of Korea, and more than thirty States have, since that time, also accorded recognition to that Government.

The United Nations Commission worked toward the United Nations objectives of the withdrawal of occupying forces from Korea, the removal of the barriers between the regions of the North and the South and the unification of that country under a representative government freely determined by its people.

In 1949, as in 1948, the Commission's efforts to attain access to North Korea, which included direct intercourse with the Northern authorities and endeavours to negotiate through the Government of the USSR, were fruitless. The Commission was unable to make progress either towards the unification of Korea or toward the reduction of barriers between the Republic of Korea and the Northern authorities. The Commission reported to the General Assembly⁵ that the border of the 38th parallel was becoming a scene of increasingly frequent exchanges of fire and armed raids, and that this constituted a serious barrier to friendly intercourse among the people of Korea.

The Commission observed the withdrawal of United States forces, which was completed on 19 June 1949. Although it signified its readiness to verify the fact of the withdrawal of the occupation forces of the Soviet Union from North Korea, the Commission received no response to its message to the USSR, and, therefore, could take no action.

At its fourth session, the General Assembly, in resolution 293 (IV) adopted on 21 October 1949, again directed the Commission to "seek to facilitate the removal of barriers to economic, social and other friendly intercourse caused by the division of Korea". The General Assembly also authorized the Commission "in its discretion to appoint observers, and to utilize the services and good offices of one or more persons, whether or not representatives on the Commission".

The United Nations Commission on Korea is presently in Seoul, and we have now received its latest report.

⁵ See *Official Records of the fourth session of the General Assembly, Supplement No. 9, volume I.*

rite, à mon avis, d'être particulièrement souligné. L'Assemblée générale a déclaré qu'un gouvernement légitime avait été établi en Corée à la suite d'élections qui avaient été contrôlées par la Commission et elle a ajouté que c'était là le seul gouvernement légitime en Corée. C'est là un fait très significatif. L'Assemblée générale a déclaré en outre que le Gouvernement de la Corée était né d'élections qui avaient été l'expression valable de la libre volonté du corps électoral de cette partie de la Corée et que ces élections avaient été observées par la Commission des Nations Unies. Compte tenu de cette déclaration, mon Gouvernement a reconnu le Gouvernement de la République de Corée, le 1er janvier 1949, et plus de trente Etats ont depuis cette date également reconnu ce Gouvernement.

La Commission des Nations Unies s'est efforcée de réaliser les objectifs des Nations Unies, à savoir le retrait des troupes d'occupation de Corée, la suppression des barrières dressées entre les régions du nord et du sud et l'unification du pays sous la direction d'un Gouvernement représentatif librement instauré par son peuple.

En 1949, comme d'ailleurs en 1948, les efforts faits par la Commission pour avoir accès en Corée du Nord, et notamment pour établir des relations directes avec les autorités de cette région, ainsi que ses tentatives pour négocier par l'intermédiaire du Gouvernement de l'URSS sont demeurés sans résultat. La Commission n'a été en mesure de faire aucun progrès, ni en ce qui concerne l'unification de la Corée, ni en ce qui concerne l'abaissement des barrières existant entre la République de Corée et les autorités de la Corée du Nord. La Commission a exposé dans son rapport à l'Assemblée générale⁵ que la frontière du 38ème parallèle devenait une zone où les échanges de coups de feu et les incursions armées devenaient de plus en plus fréquents et que cette situation constituait un obstacle sérieux aux relations amicales entre les populations de la Corée.

La Commission a observé le retrait des forces des Etats-Unis qui a été achevé le 19 juin 1949. Bien qu'elle ait notifié qu'elle était prête à constater le retrait des forces d'occupation de l'Union soviétique en Corée du Nord, la Commission n'a reçu aucune réponse à son message adressé à l'URSS et, par conséquent, n'a pu prendre aucune mesure à cet égard.

A sa quatrième session ordinaire, l'Assemblée générale, dans sa résolution 293 (IV) adoptée le 21 octobre 1949, a de nouveau décidé que la Commission "s'efforcera de faciliter l'élimination des obstacles que la division de la Corée oppose aux relations économiques et sociales et aux autres relations amicales". L'Assemblée générale a également décidé que la Commission aura qualité, "lorsqu'elle le jugera nécessaire, pour nommer des observateurs et utiliser les services et les bons offices d'une ou de plusieurs personnes, qui pourront être ou non des représentants à la Commission".

La Commission des Nations Unies pour la Corée se trouve actuellement à Séoul, et nous venons de recevoir son dernier rapport.

⁵ Voir les *Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Supplément N° 9, Volume I.*

I have submitted a draft resolution [S/1497] which notes the Security Council's grave concern at the invasion of the Republic of Korea by the armed forces of North Korea. This draft resolution calls upon the authorities in the north to cease hostilities and to withdraw their armed forces to the border along the 38th parallel. It requests that the United Nations Commission on Korea observe the withdrawal of the North Korean forces to the 38th parallel and keep the Security Council informed on the implementation and execution of the resolution. The draft resolution also calls upon all Members of the United Nations to render every assistance to the United Nations in the carrying out of this resolution, and to refrain from giving assistance to the North Korean authorities. With the President's permission, I should like to read the draft resolution in full.

"The Security Council

"Recalling the finding of the General Assembly in its resolution of 21 October 1949 that the Government of the Republic of Korea is a lawfully established government having effective control and jurisdiction over that part of Korea where the United Nations Temporary Commission on Korea was able to observe and consult and in which the great majority of the people of Korea reside; and that this Government is based on elections which were a valid expression of the free will of the electorate of that part of Korea and which were observed by the Temporary Commission; and that this is the only such government in Korea;

"Mindful of the concern expressed by the General Assembly in its resolutions of 12 December 1948 and 21 October 1949 of the consequences which might follow unless Member States refrained from acts derogatory to the results sought to be achieved by the United Nations in bringing about the complete independence and unity of Korea; and the concern expressed that the situation described by the United Nations Commission on Korea in its report menaces the safety and well being of the Republic of Korea and of the people of Korea and might lead to open military conflict there;

"Noting with grave concern the armed invasion of the Republic of Korea by armed forces from North Korea,

"Determines that this action constitutes a breach of the peace,

"I. Calls upon the authorities in North Korea

"(a) To cease hostilities forthwith; and

"(b) To withdraw their armed forces to the 38th parallel;

"II. Requests the United Nations Commission on Korea

"(a) To observe the withdrawal of the North Korean forces to the 38th parallel; and

J'ai déposé un projet de résolution [S/1497] qui fait état de la grave préoccupation du Conseil de sécurité devant l'invasion de la République de Corée par les forces armées de la Corée du Nord. Ce projet de résolution fait appel aux autorités du nord pour leur demander de cesser les hostilités et de retirer leurs forces armées sur la frontière formée par le 38ème parallèle. Il demande que la Commission des Nations Unies pour la Corée surveille le retrait des forces de la Corée du Nord vers le 38ème parallèle et tienne le Conseil de sécurité au courant de la mise en vigueur et de l'exécution de la résolution. Le projet de résolution fait en outre appel à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies pour leur demander de prêter toute assistance à l'Organisation des Nations Unies en vue de la mise en vigueur de cette résolution et pour leur demander de s'abstenir de prêter assistance aux autorités de la Corée du Nord. Avec l'autorisation du Président, je voudrais donner lecture du texte intégral du projet de résolution.

"Le Conseil de sécurité,

"Rappelant les conclusions que l'Assemblée générale a formulées dans sa résolution du 21 octobre 1949, à savoir que le Gouvernement de la République de Corée est un gouvernement légitime qui exerce effectivement son autorité et sa juridiction sur la partie de la Corée où la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée a été en mesure de procéder à des observations et à des consultations et dans laquelle réside la grande majorité de la population de la Corée; que ce Gouvernement est né d'élections qui ont été l'expression valable de la libre volonté du corps électoral de cette partie de la Corée et qui ont été observées par la Commission temporaire; et que ledit Gouvernement est le seul qui, en Corée, possède cette qualité;

"Conscient de ce que l'Assemblée générale, dans ses résolutions du 12 décembre 1948 et du 21 octobre 1949, s'inquiète des conséquences que pourraient avoir des actes préjudiciables aux résultats que cherchent à obtenir les Nations Unies en vue de l'indépendance et de l'unité complètes de la Corée et invite les Etats Membres à s'abstenir d'actes de cette nature; et conscient de ce que l'Assemblée générale craint que la situation décrite par la Commission dans son rapport ne menace la sûreté et le bien-être de la République de Corée et du peuple coréen et ne risque de conduire à un véritable conflit armé en Corée;

"Prenant acte de l'invasion armée de la République de Corée par des forces armées venues de Corée du Nord, invasion qui le préoccupe gravement,

"Constate que cette action constitue une rupture de la paix.

"I. Invite les autorités de la Corée du Nord

"a) A cesser immédiatement les hostilités; et

"b) A retirer leurs forces armées sur le 38ème parallèle;

"II. Prie la Commission des Nations Unies pour la Corée

"a) D'observer le retrait des forces de la Corée du Nord sur le 38ème parallèle; et

"(b) To keep the Security Council informed on the execution of this resolution.

"III. *Calls upon* all Members to render every assistance to the United Nations in the execution of this resolution and to refrain from giving assistance to the North Korean authorities."

Mr. CHANG (Republic of Korea): My country, the Government of which was brought into being by the United Nations, is now suffering the brunt of an unprovoked attack by military forces from North Korea. I have received official information from my Government that, on the peaceful Sunday morning of 25 June 1950, the hostile forces of North Korea launched an attack in all directions, invading our territory at several points. The city of Kaesong, about forty miles north of Seoul, the capital of Korea, has been attacked. The Ongjin Peninsula is being evacuated. Several planes flew over our territory, including the Kimpo airport near Seoul, strafing planees on the field. Amphibious landings have been made in Samchok and Chanchun and other places in the northeastern area of our country.

The North Korean military forces have used tanks, artillery, six-inch guns and planes in this act of aggression. The invasion is an all-out effort. Its objective, needless to say, is to destroy my Government and to bring my country under the domination of the Communist-supported puppet regime of the North.

The armed forces of our country, however, are meeting the attack with fortitude and bravery. Our people are determined to resist the invaders and to lay down their lives in order that free and independent democratic Korea might survive.

This unprovoked armed attack by the forces of the North against the Republic of Korea is a crime against the humanity and conscience of mankind. The invasion of my country is an act of aggression and a threat to international peace and security. I appeal to the Security Council to act forthwith in removing this threat to international peace. I also appeal to the Security Council to direct the invaders of my country to cease fire and to withdraw from our territory.

We owe our existence to the United Nations. I trust that the Security Council, which is charged with the primary responsibility for the maintenance of peace, will not fail in this imperative duty.

Sir Terence SHONE (United Kingdom): I feel sure that we have all heard the statement of the representative of the Republic of Korea with sympathy. I have little wish to add, at this stage, to what has been said by the representative of the United States. It is clear that we are confronted with a situation of the gravest concern to the Security Council and, indeed, as the representative of the United States said, to all peace-loving people the world over.

"b) De tenir le Conseil de sécurité au courant de l'exécution de la présente résolution.

"III. *Invite* tous les Etats Membres à prêter leur entier concours à l'Organisation des Nations Unies pour l'exécution de la présente résolution et à s'abstenir de venir en aide aux autorités de la Corée du Nord."

M. CHANG (République de Corée) (*traduit de l'anglais*): Mon pays, dont le Gouvernement a été formé grâce aux Nations Unies, est actuellement l'objet d'une attaque non provoquée de la part des forces militaires de la Corée du Nord. Je suis informé officiellement par mon Gouvernement que, par une paisible matinée dominicale, le 25 juin 1950, les forces ennemies de la Corée du Nord ont lancé une attaque dans toutes les directions et ont pénétré sur notre territoire en plusieurs points. La ville de Kaesong, située à environ soixante-dix kilomètres au nord de Séoul, capitale de la Corée, a été l'objet d'une attaque. La presqu'île d'Ongjin est actuellement en cours d'évacuation. Plusieurs avions ont survolé notre territoire, et notamment l'aérodrome de Kimpo, près de Séoul, où ils ont détruit des avions au sol. Des débarquements amphibies ont été effectués à Samchok, à Chanchun et en d'autres lieux de la partie nord-est de notre pays.

Pour perpétrer leur agression, les forces militaires de Corée du Nord ont utilisé des chars, de l'artillerie, des canons de 150 millimètres et des avions. L'invasion est effectuée avec toutes les forces disponibles. Son but est évidemment de renverser mon Gouvernement et de placer mon pays sous la domination du régime fantoche de la Corée du Nord, inspiré par les communistes.

Les forces armées de mon pays font néanmoins face à l'agression avec fermeté et bravoure. Notre pays est résolu à résister aux envahisseurs et à sacrifier la vie de ses enfants pour conserver une Corée démocratique, libre et indépendante.

Cette attaque non provoquée de la République de Corée par les forces de la Corée du Nord est un crime contre l'humanité et contre la conscience humaine. L'invasion de mon pays constitue un acte d'agression et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Je fais appel au Conseil de sécurité pour prendre sans retard les mesures propres à écarter cette menace à la paix internationale. Je fais également appel au Conseil pour qu'il enjoigne aux envahisseurs de mon pays de cesser les hostilités et de retirer leurs troupes de notre territoire.

Nous devons notre existence aux Nations Unies. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité, à qui incombe au premier chef le maintien de la paix, ne faillira pas à ses devoirs impérieux.

Sir Terence SHONE (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): C'est avec sympathie, j'en suis certain, que nous avons écouté la déclaration que vient de faire le représentant de la République de Corée. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, à ce stade des débats, aux paroles prononcées par le représentant des Etats-Unis. Il est clair que nous faisons face à une situation qui préoccupe très gravement le Conseil de sécurité, et d'ailleurs, comme l'a dit le représentant des Etats-Unis, les populations pacifiques du monde entier.

The manner in which the Security Council has been convoked at once to deal with this situation is sufficient evidence of that concern, and I feel that a word of appreciation to the Secretary-General and the Secretariat for the arrangements made for this meeting at such short notice—and on Sunday—would not be out of place.

It seems to me that it is obviously right, and indeed essential, that the Security Council should lose no time in devoting its attention to this grave matter and that it should take, as soon as possible, every proper action to prevent an aggravation of the situation. But it also seems right to me, and indeed essential in the Security Council's own interest, that the Security Council should not at this moment take action which might go beyond the bounds of the evidence which has been placed at its disposal by its own Commission in Korea. It seems to me that the draft resolution presented by the representative of the United States meets this case pretty well, and goes as far as the Security Council properly can go at this stage. My delegation is prepared to support that draft resolution, subject, of course, to any minor amendment which other delegations may wish to propose.

Before proceeding further, it seems to me of primary importance to obtain as full a statement of the facts as we can at the earliest possible moment. I note that the United Nations Commission on Korea has undertaken to communicate a more fully considered recommendation later. I would therefore suggest the following amendment [S/1498] to the draft resolution presented by the representative of the United States: In paragraph II of the operative part of the draft resolution, after the words "Requests the United Nations Commission on Korea", I would suggest inserting:

"(a) To communicate its fully considered recommendation on the situation with the least possible delay;"

I would then suggest that we continue with subparagraphs (a) and (b), as they are contained in the draft resolution, relettering them (b) and (c).

I understand that this amendment would be acceptable to the representative of the United States.

MR. TSIANG (China): Within one day of an act of aggression in the Far East, the Security Council meets here at Lake Success to take action. I think the Council owes a tribute to the delegation of the United States for taking this initiative. We also owe a tribute to the President and to the Secretariat for calling us together this afternoon.

In the opinion of my delegation, speed of action is of great importance. The aggressors count upon facing Korea and the world with a *fait accompli*. A delay on our part would only afford to the breakers of peace further opportunities for aggression. In fact, the problem would become more complicated and less susceptible of solution if this Council were to delay its action.

The event that occurred in Korea yesterday was much dreaded by us all. We had hoped against hope

La façon dont le Conseil de sécurité a été convoqué d'urgence pour examiner la situation prouve de façon suffisante cette préoccupation, et j'estime qu'il serait opportun de remercier le Secrétaire général et le Secrétariat des mesures qu'ils ont prises pour convoquer cette séance dans un délai aussi court, et surtout un dimanche.

Il me semble qu'il est nécessaire, et même essentiel, que le Conseil de sécurité ne tarde pas à concentrer son attention sur ce grave problème et prenne dès que possible les mesures appropriées pour éviter que la situation ne s'aggrave. Mais il convient aussi, et j'estime qu'en vérité il est de l'intérêt essentiel du Conseil de sécurité, qu'il ne prenne pas dès à présent des mesures qui aillent au-delà des faits mentionnés dans le compte rendu par sa propre Commission pour la Corée. Il me semble que le projet de résolution soumis par le représentant des États-Unis répond bien à cette situation et qu'il va aussi loin que le Conseil de sécurité peut aller à l'heure actuelle. Ma délégation est prête à donner son appui à ce projet de résolution, sous réserve, bien entendu, de tous amendements de détail que d'autres délégations désireraient proposer.

Il me semble qu'avant de poursuivre il est essentiel d'obtenir, dès que possible, un exposé des faits aussi détaillé que possible. Je constate que la Commission des Nations Unies pour la Corée s'est engagée à communiquer ultérieurement une recommandation dont elle étudierait davantage les termes. En conséquence, je sou mets l'amendement suivant [S/1498] au projet de résolution soumis par le représentant des États-Unis: je propose d'insérer, au paragraphe II du dispositif du projet de résolution, l'alinéa suivant après les mots "Prie la Commission des Nations Unies pour la Corée":

"(a) De communiquer, après mûr examen et dans le plus bref délai possible, ses recommandations au sujet de la situation;"

Je suggère que l'on continue en reprenant ensuite le texte qui figure dans le projet de résolution et qui constitue actuellement les alinéas a et b; ils deviendront respectivement les alinéas b et c.

Je crois savoir que le représentant des États-Unis accepterait cet amendement.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Moins de vingt-quatre heures après la perpétration d'un acte d'agression en Extrême-Orient, le Conseil de sécurité se réunit ici à Lake Success pour prendre une décision. Je pense que le Conseil doit remercier la délégation des États-Unis d'avoir pris cette initiative. Nous devons également être reconnaissants au Président et au Secrétariat de nous avoir convoqués cet après-midi.

De l'avis de ma délégation, la rapidité d'action joue un rôle essentiel en l'occurrence. Les agresseurs comptent mettre la Corée et le monde en face d'un fait accompli. Tout retard de notre part ne ferait que procurer aux responsables de la rupture de la paix de nouvelles facilités d'agression. En fait, si le Conseil tarde à agir, le problème deviendra plus complexe et toute solution plus difficile à obtenir.

L'événement qui s'est produit hier en Corée, nous le redoutons tous beaucoup. Nous avons espéré, contre

that it might not take place. The United Nations has had the problem of Korea under consideration for three years. We have proposed and we have put into execution a procedure, a solution, which is consistent with the Charter. The Assembly proposed that the problem of the independence and unity of Korea should be solved through a free and fair expression of the wishes of the Korean people. That is the only possible mode of procedure consistent with our Charter, and it has been put into execution. It has had a measure of success. Unfortunately, it did not succeed completely, because the Communist regime in North Korea defied the United Nations from the very beginning. The United Nations Commission to observe and promote a free election in Korea was not allowed to function in North Korea.

The demarcation line along the 38th parallel was not originally chosen by anybody in Korea. It was a diplomatic device made by others. But the present perpetuation of that line, in defiance of the resolutions of the General Assembly, must be attributed to the authorities in North Korea, and that, of course, is at the bottom of the trouble at the present moment.

My delegation wishes to say, in the first place, that we must take quick action. We wish to say, in the second place, that the present crisis in Korea calls for full application of the provisions of the Charter, complete utilization of the moral and legal resources at the disposal of the United Nations. We owe this to the people of Korea. The Korean people are an ancient, cultured people. Their traditions are of the peace-loving kind. I cannot imagine a country and a people which would be more loyal to the United Nations and the principles and ideals of the United Nations than Korea and the Korean people. If Korea were to have a chance to achieve independence and a united life, it would blossom out in Asia just as the Scandinavian countries have contributed to the progress of the Western world.

We owe to the neighbours of Korea and to the whole world a full application of the Charter, because an act of aggression of this type, if allowed to stand, if allowed to pass without our strongest opposition, would only serve to encourage aggression in other countries.

For these reasons, my delegation gives its wholehearted support to the draft resolution which the delegation of the United States has placed before us.

Before I conclude, I should like, with the President's permission, to address a special appeal to him, our President for this month of June. I make the appeal as the representative of one Asian country to the representative of another Asian country on behalf of a third Asian country and people.

Ordinarily I do not like to speak at meetings in the United Nations on such grounds. I consider the Charter to be universal. I am convinced that the Charter should apply to all parts of the world without discrimination. But this afternoon I have chosen to base my plea, in the first place, on that ground, because the United Nations has by sheer habit concerned itself

toute évidence, qu'il n'aurait pas lieu. Les Nations Unies se penchent depuis trois ans sur le problème de la Corée. Nous avons proposé et mis en application une procédure, une solution, qui est conforme à la Charte. L'Assemblée a proposé que le problème de l'indépendance et de l'unité de la Corée soit résolu par l'expression libre et équitable des vœux du peuple coréen. C'était là l'unique procédure possible qui fût compatible avec notre Charte, et elle a été mise à exécution. Elle a été couronnée de succès dans une certaine mesure. Malheureusement ce succès n'a pas été complet, parce que le régime communiste de la Corée du Nord a, dès le début, défié les Nations Unies. La Commission des Nations Unies chargée d'observer et de faciliter les élections libres en Corée n'a pas été autorisée à exercer ses fonctions en Corée du Nord.

La ligne de démarcation établie le long du 38ème parallèle n'a, à l'origine, été choisie par personne en Corée. C'est une solution diplomatique qui a été imaginée par d'autres. Mais si cette ligne a été maintenue jusqu'à présent, contrairement aux résolutions de l'Assemblée générale, c'est par la faute des autorités de la Corée du Nord, et ce fait, de toute évidence, est à la base des difficultés de l'heure présente.

Ma délégation tient à affirmer, en premier lieu, que nous devons agir rapidement. Nous tenons à affirmer, en second lieu, que la crise qui vient de s'ouvrir en Corée exige une application pleine et entière de la Charte et une utilisation complète de toutes les ressources morales et légales dont disposent les Nations Unies. Cela, nous le devons au peuple de la Corée. Les Coréens sont un peuple ancien et cultivé. Leurs traditions sont essentiellement pacifiques. Je ne puis croire qu'il existe un pays et un peuple qui, plus que la Corée et le peuple coréen, soient loyaux à l'égard des Nations Unies et attachés aux principes et idéaux de l'Organisation. S'il était permis à la Corée de réaliser son indépendance et son unité, son développement serait analogue à celui des pays scandinaves qui ont tant contribué au progrès du monde occidental.

L'application pleine et entière de la Charte est pour nous un devoir à l'égard des voisins de la Corée et de tous les peuples du monde, car si un acte d'agression de cette nature pouvait être entrepris et pouvait aboutir sans que nous nous y opposions de toutes nos forces, les agressions dans d'autres pays ne pourraient qu'en être encouragées.

Pour toutes ces raisons, ma délégation appuie sans réserve le projet de résolution dont la délégation des Etats-Unis nous a saisis.

Je voudrais, avant de terminer, avec la permission du Président, adresser un appel spécial à celui qui préside le Conseil en ce mois de juin. En ma qualité de représentant d'un pays d'Asie, j'en appelle au représentant d'un autre pays d'Asie en faveur d'un troisième pays et d'un troisième peuple de l'Asie.

Ordinairement, je n'aime pas prendre la parole sur cette question au cours de réunions des Nations Unies. Je considère la Charte comme universelle. Je suis convaincu que la Charte devrait s'appliquer à toutes les parties du monde, sans discrimination; mais cet après-midi j'ai décidé d'en faire la base de mon argumentation, parce que, par la force de l'habitude, les Nations

with questions of the Western world; relatively speaking, problems of the Eastern world have been neglected. It is for this reason, in the first instance, that I would like to make this appeal to the President of the Security Council to put the resources of the Security Council to work as soon as possible against this act of aggression.

The troubles of the Far East are, or have been, the subject of debate. It is contended, and rightly so, that the strongest current in the Far East today is nationalism, that nationalism must be accepted and promoted, and that the sooner nationalism is satisfied in Asia and the whole Far East, the better it will be for the world. That thesis cannot be challenged. However, there is no present or future for nationalism unless this type of aggression is stopped.

In Eastern Europe, where is nationalism? Where do we find respect for the rights of peoples? We know that the people of Poland are patriotic. They are devoted to the interests of their nation. They have struggled for freedom in Poland for centuries; but today is there room for nationalism in Poland?

There are people who contend that the troubles of Asia go back primarily to the problem of poverty and that, therefore, the remedy lies in welfare and in socialism. Personally, I am a socialist. I think socialism would benefit the countries of Asia, but unless this type of aggression is stopped, there is no present or future for socialism in any part of the world. We know in Europe very well that Czechoslovakia put into practice a progressive, enlightened type of socialism. Today where is that Czechoslovakia of Masaryk and Bénès?

We will work, sweat, and struggle in Asia for a bright future for the peoples of Asia. We think that nationalism and socialism are the essential elements of this work which we Asian peoples must do. I say that we must first of all stop this type of aggression. Otherwise, there will be no nationalism or any socialism in Asia.

With the kind permission of the President on this occasion, I would like to end my speech by making this particular appeal to the President both as President of this Council and as representative of India.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): I am glad to associate myself with the statements made by the representatives of the United States and the United Kingdom.

The sudden event which has been brought to the Council's attention is of particular concern to the United Nations. In the first place, it represents a threat to the peace; furthermore, it affects South Korea, and everyone is aware of the part played by the United Nations in the establishment of the institutions of that country.

The French delegation therefore considers that the Council must take its decisions in this matter without delay. Subject to possible drafting changes, it is prepared to support the draft resolution submitted by the United States delegation.

Unies se sont surtout occupées des questions du monde occidental; les problèmes du monde oriental ont été relativement négligés. C'est avant tout pour cette raison que je tiens à adresser cet appel au Président du Conseil de sécurité, pour lui demander de mettre en œuvre, aussi rapidement que possible, les ressources dont dispose le Conseil de sécurité contre cet acte d'agression.

Les difficultés de l'Extrême-Orient font et ont fait l'objet de débats. On affirme, à juste titre, que le courant actuel le plus puissant en Extrême-Orient est celui du nationalisme, que le nationalisme doit être accepté et encouragé, et que plus vite le nationalisme sera satisfait en Asie et dans tout l'Extrême-Orient, mieux il vaudra pour le monde. Cette thèse ne peut pas être discutée. Cependant, le nationalisme n'a ni présent ni avenir s'il n'est pas mis fin à ce genre d'agression.

Où est le nationalisme en Europe orientale? Où y trouvons-nous le respect des droits des peuples? Nous savons que les Polonais sont patriotes. Ils sont dévoués aux intérêts de leur nation. Ils ont lutté pour la liberté de la Pologne des siècles durant, mais aujourd'hui le nationalisme est-il possible en Pologne?

Dans certains milieux, on affirme que les difficultés de l'Asie sont dues surtout au problème de la misère et que, par conséquent, le remède se trouve dans le bien-être et le socialisme. Personnellement, je suis socialiste. Je pense que les pays d'Asie bénéficieraient du socialisme mais, à moins qu'on ne mette fin à ce genre d'agression, il n'y a ni présent ni avenir pour le socialisme dans aucune partie du monde. Nous savons bien qu'en Europe la Tchécoslovaquie a pratiqué un socialisme progressif et éclairé. Où est aujourd'hui la Tchécoslovaquie de Masaryk et de Bénès?

Nous travaillerons, nous peinerons, nous lutterons en Asie pour un avenir meilleur des peuples de l'Asie. Nous pensons que le nationalisme et le socialisme sont les éléments essentiels de cette œuvre bien définie que les peuples d'Asie doivent accomplir. Mais je déclare que nous devons tout d'abord arrêter toute agression de ce genre, sinon il n'y aura en Asie ni nationalisme, ni socialisme.

Si le Président veut bien m'y autoriser, j'aimerais, à cette occasion, conclure en lui adressant cet appel particulier, tant en sa qualité de Président du Conseil de sécurité qu'en celle de représentant de l'Inde.

M. CHAUVEL (France): Je m'associe volontiers aux déclarations des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

L'événement si soudain qui a été porté devant le Conseil est de ceux qui touchent tout particulièrement les Nations Unies. Il s'agit d'abord d'une atteinte à la paix; il s'agit aussi de la Corée du Sud, et nul n'ignore la part prise par l'Organisation des Nations Unies à l'établissement des institutions de la Corée du Sud.

La délégation française estime donc que le Conseil doit, dans cette affaire, prendre ses décisions sans délai. Sous réserve d'ajustements rédactionnels toujours possibles, elle est prête à souscrire au projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.

Mr. BLANCO (Cuba) (*translated from Spanish*): The delegation of Cuba believes that, in view of the grave events which are taking place in the Republic of Korea as a result of the armed attack launched by the forces of North Korea, it is the duty of the Security Council, in accordance with the provisions of the Charter, to take immediate measures for the re-establishment of peace. These measures must be taken as soon as possible to prevent further deterioration and aggravation of the situation. Any delay by the Security Council may be fatal and have grave consequences for world peace.

The Security Council has before it a report from the United Nations Commission on Korea, which constitutes an official report of the facts, and has heard the statements made by the Secretary-General and by the representatives of the United States and of the Republic of Korea. The Council also has before it a draft resolution which has just been submitted by the delegation of the United States, and which my delegation believes meets the case, since it calls upon the authorities in North Korea to cease hostilities forthwith and to withdraw their forces to the 38th parallel, and at the same time requests the United Nations Commission on Korea to observe the withdrawal and to keep the Security Council informed in this respect.

The delegation of Cuba, mindful of its responsibilities as a member of the Council, therefore supports the draft resolution which the delegation of the United States has just submitted.

Mr. CORREA (Ecuador) (*translated from Spanish*): The Security Council is faced by a situation which requires its most careful attention. The charges made by the representative of the Republic of Korea and the information received from the United Nations Commission on Korea contain serious indications that we are faced by a grave case of aggression. It is to be hoped that subsequent events do not confirm this fear.

If we are to be faithful to the obligations assumed in the Charter of the United Nations, the Council, as the organ primarily responsible for the maintenance of international peace and security, must always be alert to combat aggression wherever it arises. This is the responsibility of the Council and this is why the peoples of the United Nations place their confidence in the Council. My Government's position is very clear in this matter. If there is international machinery to ensure peace and security, it is in cases of aggression that we must endeavour to use it to the utmost.

So long as aggression goes unpunished, the world will be at the mercy of force. On the other hand, in the specific case of the Republic of Korea, the authority of the General Assembly, which took a part in the democratic establishment of this Republic, is threatened by the present situation, and this is a matter of particular interest to the Organization. The draft resolution submitted by the United States delegation meets the urgent requirement that the Council should

M. BLANCO (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de Cuba estime que, en raison des événements graves qui se déroulent dans la République de Corée du fait de l'attaque armée lancée par les forces de la Corée du Nord, le Conseil de sécurité se trouve dans l'obligation, en vertu des dispositions de la Charte, de prendre des mesures immédiates en vue du rétablissement de la paix. Ces mesures doivent être prises le plus tôt possible afin d'éviter que la situation ne s'aggrave. Tout retard de la part du Conseil de sécurité pourrait être fatal et entraîner de graves conséquences pour la paix du monde.

Le Conseil de sécurité dispose d'un rapport de la Commission des Nations Unies pour la Corée, lequel constitue un exposé officiel des faits; d'autre part, il a entendu la déclaration du Secrétaire général ainsi que celles des représentants des Etats-Unis et de la République de Corée. Le Conseil est en outre saisi d'un projet de résolution que vient de lui présenter la délégation des Etats-Unis. Ma délégation estime que ce projet de résolution est approprié aux circonstances puisque, d'une part, il demande aux autorités de la Corée du Nord de cesser immédiatement les hostilités et de retirer leurs troupes sur le 38ème parallèle et, d'autre part, il prie la Commission des Nations Unies pour la Corée d'observer le retrait de ces troupes et de tenir le Conseil de sécurité au courant.

En conséquence, la délégation de Cuba, consciente des responsabilités qui lui incombent en sa qualité de membre de ce Conseil, donne son appui au projet de résolution que vient de soumettre le représentant des Etats-Unis.

M. CORREA (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): Le Conseil de sécurité est en présence d'une situation à laquelle il doit accorder la plus grande attention. On trouve dans les accusations formulées par le représentant de la République de Corée, et dans les renseignements transmis par la Commission des Nations Unies pour la Corée, de sérieux indices qui montrent que nous nous trouvons en présence d'un sérieux cas d'agression. Espérons que cette crainte ne sera pas confirmée par les faits.

Si nous voulons demeurer fidèles aux engagements contractés aux termes de la Charte des Nations Unies, le Conseil, en sa qualité d'organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit toujours être prêt à combattre l'agression où qu'elle se produise. Telle est la mission du Conseil et telle est la confiance qu'ont mise en lui les peuples des Nations Unies. La position de mon Gouvernement est très claire à cet égard. S'il existe un rouage international pour veiller à la paix et à la sécurité, c'est dans les cas d'agression que le Conseil doit tenter tout ce qui est en son pouvoir pour l'utiliser au maximum.

Tant que l'agression restera impunie, le monde sera à la merci de la force. D'autre part, dans le cas particulier de la République de Corée, l'autorité de l'Assemblée générale, organe qui a participé à l'établissement démocratique de cette République, se trouve menacée par la situation actuelle, ce qui oblige l'Organisation à s'intéresser tout particulièrement à cette question. Le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis correspond à l'empressement avec lequel le

act with energy and without loss of time, and at the same time contains adequate measures having regard to the information so far received.

The delegation of Ecuador supports the United States draft resolution and will continue to collaborate so that the Council will continue to act in accordance with the Charter.

We wish also to place on record our appreciation for the promptitude with which the Secretary-General has acted in this matter.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): Egypt was among the many Member States of the United Nations which voted in favour of the resolutions of the General Assembly relating to Korea. Furthermore, my country is a firm believer—as are many other countries—in the principles and purposes of the Charter of the United Nations, and in the indivisibility of international peace and security. It is natural, therefore, that I welcome all action aiming at the cessation of the conflict in Korea. Indeed, it is exhilarating to note the energetic attitude which the Security Council appears to be taking, and which is in contrast to previous laxities and delays in relation to several earlier cases, including, most conspicuously, that of the savage and premeditated attack of world political Zionism against the still bleeding lawful people of Palestine.

I have given most careful thought to the draft resolution submitted by the representative of the United States, and I might be able to support it, subject to some changes about which I am ready to consult with the representative of the United States and with my other colleagues on the Council.

The representative of France already has mentioned that there might be need for some minor drafting changes in the United States draft resolution. Whatever we might call it, it may be useful, if the Council so agrees, to recess the meeting for half an hour, or a little more, to consult on the matter. I think this recess would be an aid to the necessary speeding of the Council's action on the very important and urgent matter which is now before it.

The PRESIDENT: There are no other speakers on my list. I regard the request made by the representative of Egypt as a motion to adjourn the meeting until 5 o'clock.

It was so decided.

The meeting recessed at 4.15 p.m. and reconvened at 5.25 p.m.

The PRESIDENT: As a result of the consultations, the text of the draft resolution has been revised as follows [S/1499]:

The first two paragraphs remain as in the original.

Conseil doit agir, en faisant preuve d'énergie et sans perte de temps; il prévoit en outre des mesures appropriées aux circonstances si l'on tient compte des renseignements reçus jusqu'à présent.

La délégation de l'Equateur appuie ce projet de résolution et continuera à prêter son concours au Conseil pour qu'il agisse à l'avenir conformément aux termes de la Charte.

Je voudrais également exprimer notre gratitude pour la rapidité avec laquelle le Secrétariat a agi en la circonstance.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): L'Egypte est parmi les nombreux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la Corée. En outre, mon pays est fermement attaché — comme de nombreux autres pays — aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et croit en l'indivisibilité de la paix et de la sécurité internationales. Il est donc naturel que j'approuve toute action tendant à mettre fin au conflit en Corée. En fait, il est réconfortant de noter l'attitude énergique que le Conseil de sécurité semble prêt à adopter et qui contraste avec les défaillances et les délais qui se sont produits dans l'examen de cas précédents, notamment dans la question de l'attaque sauvage et préméditée à laquelle le sionisme politique mondial s'est livrée contre la population légitime et encore toute meurtrie de la Palestine.

J'ai examiné avec la plus grande attention le projet de résolution présenté par le représentant des Etats-Unis et je serais disposé à l'appuyer, sous réserve de quelques modifications au sujet desquelles je suis prêt à me concerter avec le représentant des Etats-Unis et avec mes autres collègues du Conseil.

Le représentant de la France a déjà indiqué qu'il serait peut-être nécessaire d'apporter certaines modifications de moindre importance dans la rédaction du projet de résolution des Etats-Unis. Quel que soit le nom donné à cette procédure, il pourrait être utile, si le Conseil en décide ainsi, de suspendre la séance pendant une demi-heure, ou même davantage, afin que nous puissions procéder à des consultations sur cette question. Je pense qu'en suspendant la séance nous contribuerons à hâter l'adoption de mesures que le Conseil doit prendre au sujet de la question importante et urgente dont il est actuellement saisi.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisqu'il n'y a plus d'orateurs inscrits, je considère la demande du représentant de l'Egypte comme une motion tendant à ajourner la séance jusqu'à 17 heures.

Il en est ainsi décidé.

La séance, suspendue à 16 h. 15, est reprise à 17 h. 25.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): A la suite des consultations qui viennent d'avoir lieu, le texte du projet de résolution a été modifié comme suit [S/1499]:

Les deux premiers paragraphes demeurent sans changement.

The paragraph which, in the draft resolution, reads: "Noting with grave concern the armed invasion of the Republic of Korea by armed forces from North Korea" has been revised to read: "Noting with grave concern the armed attack on the Republic of Korea by forces from North Korea".

The next sentence remains as in the original.

The first paragraph of the operative part of the draft resolution has been revised to read:

"I. *Calls for* the immediate cessation of hostilities; and

"*Calls upon* the authorities in North Korea to withdraw forthwith their armed forces to the 38th parallel".

The second paragraph of the operative part of the resolution has been revised to read:

"II. *Requests* the United Nations Commission on Korea

"(a) To communicate its fully considered recommendations on the situation with the least possible delay,

"(b) To observe the withdrawal of North Korean forces to the 38th parallel, and

"(c) To keep the Security Council informed on the execution of this resolution".

The third paragraph of the operative part of the draft resolution remains as in the original.

Mr. NINCIC (Yugoslavia): I wish simply to make a very brief statement on the matter which has been brought before the Security Council at this emergency meeting.

The news which has been pouring in from Korea since this morning and the statements we have heard this afternoon in the Security Council are quite obviously of a nature to cause the gravest concern and to arouse the greatest feeling of uneasiness. An act of aggression, by whomever it is perpetrated, is an extremely serious matter, upon which the Security Council should always take the most determined, the most radical, and the most resolute action. However, we do not feel that the picture we have been able to obtain so far from the various dispatches that have come in, some of which are contradictory, and from the statements we have heard here, is sufficiently complete and balanced, nor one which would enable us to pass judgment on the merits of the case or assess the final and definite responsibility and guilt of either of the parties involved.

My delegation is, therefore, of the opinion that, before passing any such final judgment, the Security Council should do everything in its power to acquire all the factual knowledge which would make that final judgment and the action taken in pursuance of it incontrovertible and absolutely beyond any shadow of reproach from any side. That is why we think that, before passing such final judgment, the Security Council should hear a representative of the other party

Le paragraphe suivant du projet de résolution qui s'énonce "*Prenant acte* de l'invasion armée de la République de Corée par des forces armées venues de Corée du Nord, invasion qui le préoccupe gravement" a été remanié et doit se lire comme suit: "*Prenant acte* de l'attaque dirigée contre la République de Corée par des forces armées venues de Corée du Nord, attaque qui le préoccupe gravement".

La phrase suivante n'est pas modifiée.

Le premier paragraphe du dispositif du projet de résolution a été remanié et doit être libellé comme suit:

"I. *Demande* la cessation immédiate des hostilités et

"*Invite* les autorités de la Corée du Nord à retirer immédiatement leurs forces armées sur le 38ème parallèle."

Le deuxième paragraphe du dispositif du projet de résolution a été modifié et doit se lire comme suit:

"II. *Prie* la Commission des Nations Unies pour la Corée

"(a) De communiquer, après mûr examen et dans le plus bref délai possible, ses recommandations au sujet de la situation,

"(b) D'observer le retrait des forces de la Corée du Nord sur le 38ème parallèle, et

"(c) De tenir le Conseil de sécurité au courant de l'exécution de la présente résolution."

Le troisième paragraphe du dispositif du projet de résolution demeure sans changement.

M. NINCIC (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*): Je me bornerai à faire une brève déclaration sur la question qui a été portée devant le Conseil de sécurité au cours de cette séance extraordinaire.

Les nouvelles qui arrivent sans arrêt de Corée depuis ce matin et les déclarations que nous avons entendues cet après-midi au Conseil de sécurité sont manifestement de nature à causer les soucis les plus graves et à provoquer les plus grandes inquiétudes. Quel qu'en soit l'auteur, un acte d'agression est une chose extrêmement grave et qui doit toujours donner lieu aux mesures les plus déterminées, les plus radicales et les plus énergiques de la part du Conseil de sécurité. Cependant, nous ne pensons pas que, d'après les diverses dépêches qui sont parvenues et dont certaines sont contradictoires, et d'après les déclarations que nous avons entendues ici, nous ayons pu nous faire jusqu'ici une image assez complète et impartiale et qui nous permette d'exprimer un jugement sur le fond de l'affaire ou d'attribuer la responsabilité finale et la culpabilité définitive à l'une ou l'autre des parties en cause.

Ma délégation est donc d'avis qu'avant de passer un tel jugement définitif le Conseil de sécurité devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir les éléments d'appréciation afin que ce jugement définitif et les mesures prises en vertu de ce dernier soient incontestables et ne puissent donner lieu à aucun reproche. C'est pourquoi nous estimons que, avant de passer ce jugement définitif le Conseil de sécurité devrait entendre un représentant de l'autre partie en

concerned. I am voicing absolutely no opinion upon the merits of the case, but we have heard the representative of South Korea and I feel that we should grant an opportunity for a representative of the Government of North Korea, which has now been accused of aggression, to receive a hearing. That is why my delegation will move a formal proposal to make it possible for a representative of the North Korean Government to state the position of that Government before the Security Council.

This does not mean, however, that we feel that, in the meantime, the Security Council should remain inactive or should fail to take the action which the conditions warrant, but we believe that this action should not be of a nature exceeding the bounds of the evidence—as the representative of the United Kingdom put it—which has so far been made available to us. That is why we propose that, instead of adopting a resolution which would mean assessing the guilt of one of the parties involved, the Security Council should, for the time being, order or call for a cessation of hostilities and withdrawal of troops, at the same time continuing its investigation of the case. One form of such investigation would obviously be the hearing of a representative of the accused party. My delegation would, therefore, like formally to submit a draft resolution [S/1500] to the following effect:

"The Security Council

"Noting with grave concern the outbreak of hostilities in Korea, and anxious to obtain all the necessary information enabling it to pass judgment on the merits of the case,

"Calls for an immediate cessation of hostilities and withdrawal of forces,

"Invites the Government of North Korea to state its case before the Security Council."

Mr. SUNDE (Norway): On the basis of the information supplied by the United Nations Commission, as well as of the statement made this afternoon by the Secretary-General regarding reports from other sources in Korea, the Norwegian delegation is prepared to support the United States draft resolution, as now revised.

The PRESIDENT: May I ask the representative of Yugoslavia whether he intends his draft to be a separate draft resolution or an amendment to the draft resolution proposed by the United States delegation?

Mr. NINCIC (Yugoslavia): In order to avoid possible procedural difficulties, I think it would be better if my draft resolution were treated as a separate one.

The PRESIDENT: In that case, I shall now proceed to put to the vote the draft resolution proposed by the representative of the United States, as revised.

Mr. NINCIC (Yugoslavia): I should like to request that the Council vote paragraph by paragraph.

cause. Je ne me prononce nullement sur le fond de l'affaire, mais, puisque nous avons entendu le représentant de la Corée du Sud, j'estime que nous devrions donner la possibilité de se faire entendre au représentant de la Corée du Nord, dont le Gouvernement vient d'être accusé d'agression. En conséquence, ma délégation proposera formellement de donner au représentant du Gouvernement de la Corée du Nord la possibilité d'exposer l'attitude de son Gouvernement devant le Conseil de sécurité.

Cela ne veut pas dire, cependant, qu'à notre avis le Conseil de sécurité doit rester inactif ou s'abstenir de prendre les mesures que justifient les circonstances, et nous estimons que lesdites mesures ne doivent pas aller au-delà des preuves qui ont été mises à notre disposition, ainsi que l'a déclaré le représentant du Royaume-Uni. Nous proposons, en conséquence, que le Conseil de sécurité, au lieu d'adopter une résolution qui équivaudrait à établir la culpabilité de l'une des parties en cause, ordonne ou demande, pour l'instant, la cessation des hostilités et le retrait des troupes sans cesser de poursuivre son enquête sur cette affaire. L'un des moyens de procéder à cette enquête serait manifestement d'entendre le représentant de la partie accusée. C'est pourquoi ma délégation propose formellement le projet de résolution suivant [S/1500].

"Le Conseil de sécurité,

"Prenant acte du déclenchement des hostilités en Corée, qui le préoccupe gravement, et soucieux d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour pouvoir se prononcer sur l'affaire,

"Demande la cessation immédiate des hostilités et le retrait des forces engagées,

"Invite le Gouvernement de la Corée du Nord à exposer son cas devant le Conseil de sécurité."

M. SUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Tenant compte des informations fournies par la Commission des Nations Unies ainsi que de la déclaration faite cet après-midi par le Secrétaire général au sujet d'autres rapports émanant également de Corée, la délégation de la Norvège est prête à appuyer le projet de résolution des Etats-Unis tel qu'il a été révisé.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Puis-je demander au représentant de la Yougoslavie s'il considère son projet comme une résolution séparée ou comme un amendement au projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis?

M. NINCIC (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*): Afin d'éviter des difficultés de procédure éventuelles, je pense qu'il serait préférable de considérer mon projet de résolution comme un texte séparé.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dans ces conditions, je vais mettre aux voix le projet de résolution soumis par le représentant des Etats-Unis tel qu'il a été amendé.

M. NINCIC (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*): Je demande que ce projet soit mis aux voix paragraphe par paragraphe.

The PRESIDENT: I shall put to the vote, first of all, the first paragraph of the revised draft resolution.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The first paragraph was adopted by 9 votes in favour, with one abstention, one member of the Council being absent.

The PRESIDENT: I shall now put the second paragraph to the vote.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The second paragraph was adopted by 9 votes in favour, with one abstention, one member of the Council being absent.

The PRESIDENT: I shall now put the third paragraph to the vote.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The third paragraph was adopted by 9 votes in favour, with one abstention, one member of the Council being absent.

The PRESIDENT: I shall now put to the vote the following paragraph:

"Determines that this action constitutes a breach of the peace."

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The paragraph was adopted by 9 votes in favour, with one abstention, one member of the Council being absent.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais mettre tout d'abord aux voix le premier paragraphe du projet de résolution révisé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: La Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, l'un des membres du Conseil étant absent, le premier paragraphe est adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le deuxième paragraphe.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: La Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, l'un des membres du Conseil étant absent, le deuxième paragraphe est adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le troisième paragraphe.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: La Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, l'un des membres du Conseil étant absent, le troisième paragraphe est adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe qui s'énonce ainsi:

"Constata que cette action constitue une rupture de la paix."

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: La Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, l'un des membres du Conseil étant absent, le paragraphe est adopté.

The PRESIDENT: I shall now put to the vote operative paragraph I of the revised draft resolution.

Mr. NINCIC (Yugoslavia): I wonder whether we could have a separate vote on the first clause of the operative part:

"I. *Calls for the immediate cessation of hostilities.*"

The PRESIDENT: I shall now put to the vote the first clause of operative paragraph I of the revised draft resolution which reads:

"I. *Calls for the immediate cessation of hostilities.*"

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The clause was adopted by 10 votes in favour, one member of the Council being absent.

The PRESIDENT: I shall now put to the vote the second clause of operative paragraph I, which reads:

"*Calls upon the authorities of North Korea to withdraw forthwith their armed forces to the 38th parallel.*"

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The clause was adopted by 9 votes in favour, with one abstention, one member of the Council being absent.

The PRESIDENT: I shall now put to the vote operative paragraph II of the revised draft resolution.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The paragraph was adopted by 9 votes in favour, with one abstention, one member of the Council being absent.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe I du dispositif du projet de résolution révisé.

M. NINCIC (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais savoir si nous ne pourrions pas voter séparément sur la première phrase du dispositif ainsi libellé:

"I. *Demande la cessation immédiate des hostilités.*"

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix la première phrase du paragraphe I du dispositif du projet de résolution révisé qui se lit ainsi:

"I. *Demande la cessation immédiate des hostilités.*"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 10 voix contre zéro, l'un des membres du Conseil étant absent, la phrase est adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix la deuxième phrase du paragraphe I du dispositif qui se lit ainsi:

"*Invite les autorités de la Corée du Nord à retirer immédiatement leurs forces armées sur le 38ème parallèle;*"

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: La Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, l'un des membres du Conseil étant absent, la phrase est adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe II du dispositif du projet de résolution révisé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: La Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, l'un des membres du Conseil étant absent, le paragraphe est adopté.

The PRESIDENT: I shall now put to the vote operative paragraph III of the revised draft resolution.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The paragraph was adopted by 9 votes in favour, with one abstention, one member of the Council being absent.

The PRESIDENT: The Security Council will now vote on the revised draft resolution as a whole.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Yugoslavia.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The resolution as revised was adopted by 9 votes in favour; with one abstention, one member of the Council being absent.

The PRESIDENT: The Security Council will have to hold another meeting to consider the report of the United Nations Commission, in accordance with one of the paragraphs of the resolution which we have just adopted, namely, the paragraph which says the Commission shall "communicate its fully considered recommendations upon the situation with the least possible delay".

Therefore, I propose provisionally to fix 3 p.m. on Tuesday, 27 June, for our next meeting. By then, it is hoped that we shall have the fully considered recommendations of the Commission. If, by then, the recommendations are not received, we may have to have a further adjournment. Therefore, provisionally, I propose that we meet at 3 p.m. on Tuesday, 27 June.

Before adjourning, I should like to put to the vote the draft resolution just proposed by the representative of Yugoslavia. Copies of that draft resolution have been distributed to members of the Council [S/1500]:

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Yugoslavia.

Against: China, Cuba, Ecuador, France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Egypt, India, Norway.

Absent: Union of Soviet Socialist Republics.

The draft resolution was rejected by 6 votes to one, with 3 abstentions, one member of the Council being absent.

The meeting rose at 6 p.m.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je vais mettre maintenant aux voix le paragraphe III du dispositif du projet de résolution révisé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: La Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, l'un des membres du Conseil étant absent, le paragraphe est adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité votera maintenant sur l'ensemble du projet de résolution révisé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstient: La Yougoslavie.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec une abstention, l'un des membres du Conseil étant absent, le texte révisé de la résolution est adopté.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité devra se réunir à nouveau pour examiner le rapport de la Commission des Nations Unies, conformément à l'un des paragraphes de la résolution qui vient d'être adoptée, et suivant lequel la Commission est priée de "communiquer, après mûr examen et dans le plus bref délai possible, ses recommandations au sujet de la situation".

Je propose donc de fixer provisoirement notre prochaine séance à mardi 15 heures. A ce moment, on peut espérer que le Conseil sera en possession des recommandations mûrement étudiées de la Commission. Dans le cas contraire, il faudra nous ajourner à nouveau. Je propose donc de nous réunir le mardi 27 juin à 15 heures.

Avant de lever la séance, je vais mettre aux voix le projet de résolution qui vient d'être soumis par le représentant de la Yougoslavie. Le texte de ce projet a été distribué aux membres du Conseil [S/1500].

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour: La Yougoslavie.

Votent contre: Chine, Cuba, Equateur, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Egypte, Inde, Norvège.

Est absente: L'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 6 voix contre une, avec 3 abstentions, l'un des membres du Conseil étant absent, le projet de résolution est rejeté.

La séance est levée à 18 heures.